

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 19898 - 77ÈME ANNÉE

Après la déclaration du président de la République -2-

300 euros par mois : le prix du refus du vaccin pour un travailleur

Pendant que nos voisins à Maurice imposent jusqu'au mois d'octobre une quarantaine de 14 jours à tous les nouveaux arrivants, qu'ils soient vaccinés ou non, Paris impose un autre choix que la fermeture de notre île à toute nouvelle contamination par des variants importés par des passagers venant de France. Il s'agit de l'application mécanique d'une décision dictée pour satisfaire les intérêts du capitalisme : utiliser l'argent versé par les travailleurs dans la Sécurité sociale pour acheter à prix d'or des vaccins qui ne sont efficaces que pendant 6 mois selon leurs concepteurs. Et pour forcer la main, les tests de dépistage destinés à valider le pass sanitaire seront eux payants. Le pass sanitaire n'est pas une garantie que son détenteur n'est pas porteur de la COVID-19, puisque contrairement à ce que laisse entendre l'État, le vaccin n'empêche pas d'être contagieux ni de contracter la maladie une fois que son immunité n'est plus efficace. Ce que souligne la vague de nouveaux cas en Israël parmi une population vaccinée il y a plus de 6 mois avec le vaccin Pfizer.

Lors de son intervention télévisée lundi dernier, le président de la République a annoncé en substance l'application du Pass sanitaire européen à partir de la fin du mois prochain. Les détails de cette mesure sont ainsi décrits par le site d'information de l'État, services-



publics.fr :

« À partir du 21 juillet 2021, le pass sanitaire deviendra obligatoire dans tous les lieux de culture et de loisirs (théâtres, cinémas, musées, parcs d'attractions, festivals, salles de concerts...) accueillant plus de 50 personnes. Pour accéder à ces lieux, les personnes de plus de 12 ans devront donc présenter une preuve de non contamination au Covid : attestation de vaccination complète ; test négatif RT-PCR ou antigénique de moins de 48 heures ; résultat d'un test RT-PCR positif, d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois, attestant du rétablissement du Covid. Il pourra être présenté au format papier ou numérique à partir de l'application Tousanticovid.

À partir de début août, le pass sanitaire devra être obligatoire dans les cafés, bars et restaurants, même en terrasse, mais aussi dans les centres commerciaux, les hôpitaux, les maisons de retraite. Il sera également obligatoire à bord des avions, des trains (TGV, Intercités) et cars interrégionaux pour les trajets de longue distance. Cette mesure fera l'objet d'un projet de loi qui sera examiné par le Parlement fin juillet.

Tous les personnels des lieux où le pass est imposé aux clients devront également être munis du pass sanitaire. Toutefois, les salariés des établissements auront jusqu'au 30 août pour être vaccinés. A partir du 30 août, s'ils ne sont pas vaccinés, ils devront faire un test tous les deux jours pour pou-

voir continuer à travailler.

Pour les adolescents de 12 à 17 ans, le pass sanitaire s'appliquera à compter du 30 août dans les lieux où il sera exigé. »

« A l'automne (à partir du 21 septembre - NDLR), les tests PCR et antigéniques de dépistage du Covid-19, dits de « confort », c'est-à-dire réalisés pour se rendre dans un lieu où le pass sanitaire est obligatoire ou pour voyager, deviendront payants. »

Immunité à vie avec un vaccin expérimental ?

Dans le communiqué précisant les mesures prises à l'occasion du retour à l'état d'urgence sanitaire, la préfecture apporte des précisions sur ce pass sanitaire. Force est de constater qu'il n'évoque que deux moyens d'obtenir ce document : la vaccination ou le test de dépistage de moins de 72 heures. Il souligne que « la preuve du rétablissement ou certificat de rétablissement ne s'applique pas dans le cadre de la réglementation relative aux déplacements aériens. ». Or, les scientifiques sont unanimes sur un point : l'immunité la plus longue et la plus efficace est acquise par les personnes qui ont été contaminées par la COVID-19 et guéries. Elle est en tout cas bien supérieure à celle offerte par les vaccins expérimentaux. Or à en croire Paris, ces derniers donneraient une immunité à vie puisqu'il n'y a pas de date de péremption de cette immunité, à la différence de l'immunité acquise grâce à la guérison.

Cette première contradiction est

révélatrice, les décisions de Paris sont-elles basées sur la science ou sur d'autres considérations ? Quel est donc le but recherché ?

Se faire vacciner ou payer 300 euros par mois de tests

Si le Parlement va dans le sens du président de la République, le pass sanitaire européen deviendra obligatoire pour se rendre dans certains lieux publics et pour les travailleurs de ces lieux. Pour l'obtenir, il faut justifier d'une guérison, d'un test négatif à la COVID-19 ou d'une vaccination complète. Il est à noter que si le vaccin est payé par les cotisations versées par les travailleurs à la Sécurité sociale, les tests ne seront bientôt plus remboursés. Depuis le 7 juillet, les touristes étrangers et les Français vivant dans un autre pays doivent payer 43,89 euros le test RT/PCR et 25 euros le test antigénique.

Cela signifie donc que si une personne a besoin du pass sanitaire européen pour travailler, elle devra se payer 3 tests par semaine, soit une dépense de près de 300 euros par mois, soit plus que le quart du SMIC, ou plus que la moitié du RSA. Le but de l'État est donc de pousser à la vaccination en menaçant les réfractaires d'un nouvel impôt à payer : les tests.

Or, quand bien même 100 % de la population serait vaccinée, cela ne signifierait pas que la COVID-19 ne pourra pas circuler à La Réunion. En effet, le vaccin ne protège pas de la contamination et il ne fait au mieux que réduire la contagiosité

du vacciné. Le principal atout de ces médicaments expérimentaux proposés aux Réunionnais est de protéger des formes graves qui sont à l'origine des hospitalisations et des décès.

Quarantaine pour les passagers vaccinés à Maurice

L'importation d'une crise sanitaire à La Réunion a donc pour résultat de placer les Réunionnais face à un choix : payer un supplément de 25 euros pour aller au restaurant, prendre le bus ou participer à des activités sociales, ou accepter d'être vacciné pour en finir avec toutes ces tracasseries.

C'est là-dessus que mise le gouvernement. Il s'agit de l'application d'une décision dictée pour satisfaire les intérêts du capitalisme : utiliser l'argent versé par les travailleurs dans la Sécurité sociale pour acheter à prix d'or des vaccins qui ne sont efficaces que pendant 6 mois selon leurs concepteurs. Et pour forcer la main, les tests de dépistage destinés à valider le pass sanitaire seront eux payants. Le pass sanitaire n'est pas une garantie que son détenteur n'est pas porteur de la COVID-19, puisque contrairement à ce que laisse entendre l'État, le vaccin n'empêche pas d'être contagieux ni de contracter la maladie une fois que son immunité n'est plus efficace. Ce que souligne la vague de nouveaux cas en Israël parmi une population vaccinée il y a plus de 6 mois avec le vaccin Pfizer.

M.M.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
77e année

Directeurs de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany
Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ;
1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX

Rédaction

TÉL. : 0262 55 21 21 - E-mail : redaction@temoignages.re

SITE web : www.temoignages.re

Administration

TÉL. : 0262 55 21 21

Publicité : publicite@temoignages.re

CPPAP : 0916Y92433

Edito

Précarité étudiante, réalité trop souvent oubliée

C'est une annonce qui est passée presque inaperçue mais qui provoque la colère de nombreux étudiants. La ministre de l'Enseignement supérieur a annoncé les modalités de la prochaine rentrée universitaire lors d'une conférence de presse. Parmi les mesures annoncées « 300 millions d'euros supplémentaires » qui seront investis pour faire face à la crise, une rentrée 100 % en présentielle et le maintien de l'initiative ticket U à 1 euro. Selon les annonces de la ministre, le repas à un euro sera désormais uniquement accessible aux étudiants boursiers et non-boursiers « en situation de précarité ».

Une enquête de l'association Co'p1, publiée le 26 avril, met au jour certains faits relatifs à la précarité étudiante. « 79% des bénéficiaires répondants ont sollicité une aide alimentaire pour la première fois à la rentrée universitaire 2020-2021. » C'est ce que révèle l'enquête de l'association Co'p1, créée en septembre 2020 par six amis étudiants. Pour ceux qui pouvaient encore en douter, la crise sanitaire a des conséquences très importantes sur les étudiants, davantage paupérisés. Cet état des lieux mené d'octobre à décembre 2020, intitulé « Enquête sur la précarité étudiante », publié le 26 avril, a été mené pour « en connaître un peu plus sur les bénéficiaires afin d'identifier les besoins les plus urgents et démarcher des partenaires pour répondre le plus précisément possible », révèle Paul Bouscary, directeur des études de l'association.

"Au niveau du réseau de la FAGE (fédération des associations générales étudiantes), on n'a jamais connu une telle situation, alerte Paul Mayaux, président de l'organisation étudiante. On note trois points très critiques : la santé, le logement et l'alimentation". Ainsi, sur ce dernier point, le réseau des Agoraé (épiceries solidaires), 24 dans toute la France, a connu en quelques mois des chiffres équivalents à ceux recensés depuis la création du dispositif, il y a dix ans. "Rien que sur la période mars-août, près de 30.000 paniers ont été distribués", précise Paul Mayaux. Avec plus de 12.000 bénéficiaires désormais enregistrés. Alors qu'avant même la crise du Covid-19, on estimait que 20% des 2,7 millions d'étudiants de France vivaient en dessous du seuil de

pauvreté, la situation a explosé ces derniers mois. La FAGE s'appuie sur une enquête commanditée auprès d'Ipsos, à l'issue du confinement et selon laquelle 74% des jeunes interrogés ont estimé avoir rencontré des difficultés financières. Un tiers d'entre eux auraient même dû renoncer à des soins pour cette raison.

Alors, face à cette réalité, le combat pour le maintien du repas à 1 euro dans les restaurants universitaires pour tous, éclaire de l'urgence de changer de paradigme. La jeunesse étudiante, ne peut demeurer le laboratoire d'une société de précarité. Comment peut-on construire sa vie, si on connaît des difficultés de subsistance ? Comment peut-on s'émanciper de ses parents, si on prend en compte les revenus des parents pour définir les critères de bourse ? Tout ce système injuste doit être abattu.

A la place, il est temps de mettre en oeuvre le revenu d'autonomie pour tous les jeunes. Cette question est ancienne puisqu'elle provient de la charte de Grenoble de 1946, fondatrice du syndicalisme étudiant et qui reconnaissait l'étudiant comme un « jeune travailleur intellectuel ». L'idée de « salaire étudiant » s'est ensuite progressivement confondue avec celle d'« allocation d'autonomie », même si les appellations diffèrent. Cette idée s'est largement diffusée hors des cercles syndicaux, notamment dans les années 2000, avec la publication de nombreux rapports sur le sujet. Cette allocation est réalisable budgétairement et elle est souhaitable socialement, il n'est plus temps d'attendre.

« L'étudiant n'est pas un conteneur que vous devez remplir mais un flambeau que vous devez allumer ». Albert Einstein

Nou artrouv'

David Gauvin

Oté

Lo bon grin planté dann bone tèrè lé zamé pèrdi

Mézami, na inn dé zour mwin la rogarde dann télé dé shoz la vréman in téréss amwin é mwin la parti dsi mon niyaz pou oir nout péi trape son dévlopman par son prope jéni, son prope kapassité pou invanté. Mwin la vi koman té i pé tire bann kristo la vaniline dann noute vaniye bourbon pou ranplass bann métal lour par bann kristo bio-dégradab épi avèk in bon lodèr siouplé.

Aprés, mèm zour mèm, mwin la vi bann jenn travayèr apré rolanss jèrniome roza dann in kartyé sinn-zozèf i apèl Gran koude... i pé dir azot sa in kékshoz i fé plézir amwin pars mi souvien koman dann tan plantèr La Rényon téi plante zèrniome an kantité konm la kanpagn téi san bon é konm bande pti plantèr La Rényon téi fé zot bèrè avèk plantaz-la épi son transformasyon.

Sa mwin la vi galman sé koman in rényoné i travaye an franss dann papyé té apré fabrik in papyé d'luks é santan bon avèk bande débri la kuite zèrniome. Sak mi rakonte mwin la pa vi par min même, mé mwin la suiv sa dann télé.

Mi pé dir azote sa i fé panss amwin in vyé kamarade zordi la fine désote la vi. Té i apèl ali, ti-Georges Hoarau, lo papa in gran shantèr La Rényon, é in bonplntère zèrniome. Mi souvien in zour mwin la parti son kaz par parti kominiss l'avé anvoye amwin é mwin la pass in bon moman avèk li épi son famiye.. Mé sak la bien ral amwin sé kan li l'amenn amwin dann fon son kour épi li l'amotr amwin in pti karo zèrniome dann in zone té défandi planté-pars an dsou la lign 800- é li la rézèrv sa pou lo zour li téi roginye lo droi rofé son plantasyon.

Tan-la lé loin, mé sak mwin lé sir sé ké kan kamarade-la landroi li lé – i doizète kontan oir bande jenn Gran koude kossa l'aprè fé.. Kamarde ti koné lo bon grin planté dann bone tèrè lé zamé pèrdi.

Justin